REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2016-01 DU 29 FEVRIER 2016

portant ratification décret de majoration et d'annulation de crédits à titre d'avance sur le budget de l'Etat, gestion 2015.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 février 2016 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Sont ratifiés, les crédits ouverts au moyen du décret n°2015-455 du 27 août 2015 portant majoration et annulation de crédits à titre d'avance sur le budget de l'Etat, gestion 2015.

Article 2 : Sont toutefois supprimés, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 4 du décret n°2015-455 du 27 août 2015 portant majoration et annulation de crédits à titre d'avance sur le budget de l'Etat, gestion 2015.

Article 3 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 février 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

ASSEMBLEE NATIONALE
COURRIER ARRIVEE
Secrétariat du Directeur des Services Législatif
Arrivée, le 19/04/2016 Heures 08:47
Sous le N° 1081
N° d'Enregistrement 157

Le Ministre d'Etat de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Martine Evelyne A. da SILVA-AHOUANTO

ASSEMBLEE NATIONALE
Secrétariat Particulier du Président
COURRIER ARRIVEE
Le 19/04/16 Heure 16h30
N° d'Enregistrement 10.31/16

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 – MJLDH 2 -AUTRES MINISTERES 27 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-